



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPAGE, Président du CCAS.

n° 47/2023

**Date de convocation** : 13 décembre 2023

**Présents** : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté et DARRAMBIDE Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, LESPAGE Jean-Marc et ROBLES Antoine.

**Excusés** : Mesdames NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile.  
Monsieur ROBINEAU Christian.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

**Objet** : Budget annexe EHPAD – EPRD 2023 : décision modificative n°6

Monsieur le Président propose de procéder aux ajustements budgétaires habituels en fin d'année (inscription des recettes de l'accueil temporaire notamment).

COMPTES DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL			
Charges			
N° de compte	Libellé	Section	Montants
<b>Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>			
60611	Eau et assainissement	Hébergement	2 000,00 €
606261	Protections, produits absorbants	Dépendance	10 000,00 €
6066	Fournitures médicales	Soins	698,59 €
<b>Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel</b>			
641186	Personnel titulaire non médical Indemnités dimanches et jours fériés	Hébergement	3 000,00 €
641585	Personnel non médical de remplacement Majoration horaire pour travail de nuit		3 000,00 €
641586	Personnel non médical de remplacement Indemnités dimanches et jours fériés		3 000,00 €
6475	Médecine du travail		3 000,00 €
<b>Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure</b>			
6161	Primes d'assurances - Multirisques	Hébergement	1 000,00 €
6188	Autres frais divers		3 000,00 €
623	Publication		2 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 30 698,59 €</b>

Produits			
<b>Groupe 1 : produits de la tarification</b>			Envoyé en préfecture le 22/12/2023 Reçu en préfecture le 22/12/2023 Publié le ID : 040-264003070-20231219-47_2023-DE
N° de compte	Libellé	Section	Montants
73532	Produits à la charge de l'utilisateur Part afférente à la dépendance	Dépendance	4 000,00 €
7353511	Produits à la charge de l'utilisateur Accueil temporaire – Part afférente à l'hébergement	Hébergement	20 000,00 €
7353512	Produits à la charge de l'utilisateur Accueil temporaire – Part afférente à la dépendance	Dépendance	6 000,00 €
<b>Groupe 3 : produits financiers et produits non encaissables</b>			
7815	Reprises sur provision d'exploitation	Soins	698,59 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 30 698,59 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces modifications budgétaires et le chargent de l'exécution de la présente délibération.

**Vote de la question - nombre de votants : 9**

**pour : 9 contre : - abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 20 décembre 2023

**Le Président du C.C.A.S,**

**Jean-Marc LESPADÉ**



*(Handwritten signature in blue ink)*